

# Description de la Motocyclette Type "B. 3" construite par "LES ATELIERS de la MOTOBÉCANE", 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine)

**Moteur** à essence de pétrole du type à 4 temps, distribution par soupapes latérales, graissage par circulation de l'huile.

**1 Cylindre vertical**

**Refroidissement par air**

**Alésage** 65 m/m.

**Course** 75 m/m

**Cylindrée** 250 cm<sup>3</sup>

**Puissance** 3 C.V. d'après la formule administrative.

**Carburateur** à niveau constant.

**Allumage** par magnéto haute tension,

**Nombre de tours** Vitesse de régime 2.250 tours, vitesse maximum 2.800 tours par minute.

**Échappement** Un silencieux d'échappement est réalisé par le dispositif suivant :

La pipe d'échappement du moteur est prolongée par un tube de 42 m/m de diamètre intérieur, de 1 m/m 5 d'épaisseur et de 0 m. 800 de longueur environ. Ce tube pénètre dans un ajutage faisant partie du pot d'échappement et qui communique avec ce dernier à travers une fente ayant une section de 10 × 120 m/m. Le pot d'échappement a une section sensiblement rectangulaire et son volume est 1'400 environ. Il communique avec une queue de poisson d'un volume de 0'350 environ qui laisse sortir les gaz à travers une fente d'une section de 5 m/m × 140 m/m.

**Réservoir à essence** Entôle de fer de 9/10 de m/m à cheval sur le cadre et hermétiquement clos par un bouchon à vis, un robinet placé à l'origine de la tuyauterie d'essence le met en communication avec un carburateur à pulvérisation et à niveau constant. La vidange s'effectue en dévissant un bouchon placé à la base du carburateur. Capacité : 13 litres environ.

**Embrayage** à disques multiples baignant dans l'huile; commandé par manette au guidon.

**Changement des vitesses** à 3 vitesses par engrenages, dont deux toujours en prise. Verrouillage à l'intérieur; commandé par levier à main.

Le moteur, l'embrayage et le changement des vitesses sont logés en un seul carter formant bloc.

**Rapport des vitesses** 1<sup>re</sup> vitesse  $\frac{20 \times 20}{31 \times 31} = 0,43$  2<sup>e</sup> vitesse  $\frac{20}{31} = 0,65$  3<sup>e</sup> vitesse : prise directe

**Rapport de Multiplication** : 1<sup>re</sup> vitesse  $\frac{84}{30} \times \frac{31 \times 31}{20 \times 20} \times \frac{38}{16} = 16$

2<sup>me</sup> vitesse  $\frac{84}{30} \times \frac{31}{20} \times \frac{38}{16} = 10,3$

3<sup>me</sup> vitesse  $\frac{84}{30} \times \frac{38}{16} = 6,6$

**Vitesse maximum de la machine** : 1<sup>re</sup> vitesse 21 km. : 2<sup>e</sup> vitesse 33 km. : 3<sup>e</sup> vitesse 51 km.

**Transmission** : L'arbre du moteur porte un pignon droit de 30 dents, qui engrène avec une roue droite de 84 dents, calée sur l'embrayage de la boîte des vitesses.

Un pignon de 16 dents, calé sur l'arbre de sortie de la boîte des vitesses entraîne au moyen d'une chaîne au pas de 12,7 une roue de 38 dents, calée sur la roue arrière

**Frein arrière** à tambour, diamètre 170 m/m avec segments intérieurs calés sur la roue arrière, commandé au pied.

**Frein avant** à tambour, diamètre 135 m/m avec segments intérieurs calés sur la roue avant, commandé par un levier à main

**Mise en marche** par kick-starter

**Poids** 100 kg environ

**Roues** avec jantes base creuse et pneumatiques de 26 × 3,5

**Cadre** en tubes d'acier soudés à l'autogène

Reg. A. N° 2267 - Il résulte des constatations effectuées le 15-10-29 sur le véhicule N° 95.001 à moteur N° 95.002 du type B. 3 ci-dessus décrit, que ce type satisfait aux articles 21, 22, 23 du Code de la Route promulgué par le Décret du 31 Décembre 1922.

Puissance admise pour l'impôt — TROIS CHEVAUX — Catégorie : Motocycles

Vu : Paris, le 15 Octobre 1929

P<sup>r</sup> L'INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES

Signé : R. DUGAS

L'INSPECTEUR DES AUTOMOBILES

Signé : CLÉRO

Nous soussignés, "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE", Constructeurs, certifions que la motocyclette N° ..... à moteur N° ..... vendue à M ..... , est entièrement conforme au type B. 3 ci-dessus décrit, et qu'elle peut atteindre une vitesse de 51 Kms à l'heure.

Pantin, le ..... 19.....

ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE

Un des Administrateurs-Délégués